

Point 18 : Extension Hôtel de Ville. Marché de services pour auteur de projet. Modification critères d'attribution.

Synthèse explicative

Le 30 juillet 2020, notre conseil communal a approuvé le cahier des charges portant sur un marché de service pour auteur de projet dans le cadre de l'extension de notre Hôtel de Ville.

Cette première consultation n'a pas donné les résultats escomptés.

Les critères "intégration dans l'environnement", ou "qualité architecturale" étant assez abstraits, ils peuvent être évités en définissant mieux le type de bâtiment souhaité.

La définition des critères d'attributions est de la compétence du Conseil communal.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver un cahier des charges revus et un nouveau critère d'attribution du marché sur base du taux d'honoraires proposé.